

# Circuit d'une demande déposée à la MDPH

## 1 Accueil ou courrier

### J'envoie ou je dépose mon dossier

La MDPH le numérise le jour même.



## 2 Instruction administrative

### Mon dossier est enregistré par mon gestionnaire

Mon dossier comporte toutes les pièces obligatoires : je reçois un accusé de réception. Délai : entre 1 et 2 semaines.

### Ce qui peut allonger les délais de traitement de mon dossier

- Il ne contient pas toutes les pièces obligatoires ou les pièces nécessaires à l'évaluation.
- > Je reçois un accusé de réception « dossier incomplet ».
- > Je dois retourner les pièces manquantes.



## 3 Évaluation pluridisciplinaire

### Les pièces que j'ai fournies permettent une évaluation médico-sociale

Délai variable selon la nature des prestations : entre 2 et 6 mois.

### Ce qui peut allonger les délais de traitement de mon dossier

- Ma situation justifie une évaluation approfondie. La MDPH peut :
- me demander d'envoyer des pièces complémentaires ;
  - m'inviter à rencontrer un médecin ou un professionnel de la MDPH ;
  - m'informer qu'un évaluateur se rendra à mon domicile.



### Je donne mon accord

Pour que les professionnels de la MDPH puissent prendre contact avec les professionnels qui m'accompagnent.

## 5 Mise en œuvre de la décision et/ou du paiement

### Je reçois la notification de décision qui est également adressée aux organismes concernés

- > Versement des prestations financières : Département, CAF, MSA.
- > Scolarisation : Inspection académique.



### Attention

Pour les décisions d'orientation, les personnes handicapées ou leur famille doivent contacter les services et/ou établissements compétents, responsables de leur admission : (IME, FAM, MAS, ESAT, SAVS. ...).

## 4 Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées – CDAPH

### Après évaluation, ma demande sera présentée en CDAPH plénière ou en CDAPH simplifiée

- En CDAPH plénière  
Je reçois un plan personnalisé de compensation 15 jours avant la date de la commission.
- En CDAPH simplifiée  
> Elle rentre dans les critères de la procédure simplifiée.  
> J'ai coché la case en remplissant mon formulaire de demande.  
La CDAPH se réunit plusieurs fois par mois, elle examine les dossiers de demandes et rend ses décisions.  
Délai : La notification m'est transmise 2 semaines après la date de la réunion de la CDAPH.

